

DLXVI.

17 décembre
1580.

Marnix au prince d'Orange. ¹⁾

Coutras. 17 décembre 1580.

Nouvelles concernant la paix de France. Les négociations
ont été sur le point de se rompre, mais tout s'est arrangé

1) Dépêche chiffrée. Voyez la lettre précédente.

et la paix est conclue. Nonobstant la trêve, il y a eu des hostilités contre ceux de la religion. Il est nécessaire que le duc continue à séjourner encore quelques jours par deçà jusqu'après la publication de la paix. Le duc a envoyé le 12 de ce mois le seigneur de Fervacques au secours de Cambrai; il lui a donné l'ordre de ne rien faire sans en donner avis au prince. Il sera nécessaire de l'assister avec des troupes. Le roi de Navarre et le vicomte de Turenne viennent d'arriver à Coutras et ont approuvé tous les articles de la paix. Envoi de lettres interceptées. Nouvelles de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, etc. L'ambassade désire retourner aux Pays-Bas et le fera sitôt qu'elle aura reçu la commission des états généraux pour recevoir le serment du duc.

Monseigneur. Ma dernière fust par monsieur de Villers, lequel partist le premier de ce mois présent. Depuis avons eu responce du roy, et Monsieur m'a faict cest honneur de me monstrier une partie de sa lettre, en tant qu'elle concernait le faict de la paix, portant qu'il prenoit merveilleusement à gré l'office que Monsieur a faict, et est malaisé d'exprimer l'affection grande qu'il monstre avoir à la paix. Mais comme il dict qu'il désire avoir une paix qui dure et dont le deffault, s'il y en avoit, ne soit imputé à luy ou à Monsieur, son frère, voilà pourquoy il ne veult passer l'article touchant la ville de La Riolle. Ce qui a causé de grandes difficultés jusques à penser rompre le tout. Je m'y suis employé entre aultres et vifvement. Finalement en lieu de paix a fallu prolonger la surcéance de guerre pour dix jours. Surquoy du depuis le roi de Navarre, ne voulant rien promectre de la part des siens, est allé à Bergerac, où monsieur le viscomte de Turaine l'est venu trouver. Or aujourd'hui

Monsieur m'a envoyé dire qu'ilz seront demain icy, et que la paix est entièrement acceptée de leur costé; de façon que j'espère que doresnavant n'y aura plus nulle difficulté. Toutesfois durant ces trefves, l'on n'a pas laissé de faire hostilité, car ceulx de la religion ont prins en Dauphiné la ville de Beaumont et pillée. De l'autre costé ilz se plaignent que monsieur le maréchal de Biron aye prins Francheville: mais là-dessus il respond qu'elle estoit abandonnée et que ses soldats s'y sont mis dedans pour logier. Quoiqu'il en soit, il y a forces plainctes de costé et d'autre. Brief, je vois fort bien qu'il est du tout nécessaire que Monsieur séjourne encoires quelque temps pardeçà pour effectuer la paix après qu'elle sera publiée, ce que, j'espère, se fera de brief. ¹⁾

Or le présent porteur qui se despesche exprès est le capitaine de la Tour, que Son Altèze renvoie par delà, luy aiant promis une compagnie; à quoy ne faudray de tenir la main, comme il a pleu à Son Altèze me faire cest honneur que de me le promectre, et qu'il a pleu à Vostre Excellence le recommander. L'occasion de sa despesche est que Son Altèze a le dernier lundy, qui fut le xii^e de ce mois présent, despesché monsieur de Fervacques pour secourir Cambray. Il aura environ de mille ou pour le plus quinze cent chevaulx, mais la pluspart gentilzhommes bien délibérez, entre aultres deux cornettes d'Albanois. Le roy est sollicité de luy assister de dix compagnies d'hommes d'armes; avecq cela se joindra avecq monsieur de la Rochepot, et seront cinq ou six mille bons arquebusiers. Or là-dessus il est surtout nécessaire, et c'est à cest effect que ceste des-

1) Jusqu'ici la lettre a été publiée par Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 461.

pesche se faict, que Vostre Excellence tienne merveil-
 leusement bonne correspondance avec luy. Car je
 crains qu'il n'ait quelque part une rencontre mal à
 propos pour le petit nombre de chevaulx, si l'ennemi
 en a trois mille ainsi que nous sommes avertiz. Par-
 quoy il est sur toutes choses requis qu'il y ait bon
 conseil. Ce qui est cause que j'ay fort instamment
 sollicité Monsieur, suivant mesmes le désir et réqui-
 sition de monsieur de Fervacques, qu'il despeschat
 cest homme exprès, afin que Vostre Excellence en
 fust particulièrement advertie et instamment requise
 de ce que dessus.

Monsieur luy a commandé de riens faire sans vostre
 conseil, ce qu'il m'a fort asseurément promis et croy
 certainement qu'il le fera. De tant plus qu'il cognoist
 l'erreur commis par cy-devant, il y a deux ans. Il
 faut doncques que vous luy envoyez homme exprès
 avecq vostre advis bien particulier sur toute occurence,
 et s'il est aulcunement possible, que vous l'asseuriez
 du secours des troupes que vous pourriez mettre en-
 semble. Il m'est advis qu'il fault s'efforcer à ce coup,
 car de cecy despend presque le tout. Parquoy si
 Vostre Excellence faict une revue des gens de cheval
 qu'elle a encoires et que les estats facent tout ce qu'ils
 pourront pour ce coup, affin d'amasser quelques forces,
 je croy que si les compagnies qui souloient estre tant
 de lanciers que d'arquebusiers estoient prestz, comme
 sont vos deulx compaignies, celle du prince d'Espinoy,
 Telligny, Voisin, Alonço, Brave, l'Espine, Setton et
 aultres que l'on pourroit rassembler, se pourroit don-
 ner quelque remarquable secours. Et comme l'ennemy
 se tiendra allerte sur le bruict de la venue de mon-
 sieur de Fervacques, me sembleroit il y auroit moien
 de donner sur l'Arthois. Toutesfois comme je ne suys
 guaire pratique ny des chemins ny des moyens qu'il

y fault tenir, je m'en remectz voluntiers au meilleur jugement de Vostre Excellence, seulement je la supplie très humblement d'avoir tel regard à ce faict icy comme l'importance le mérite, et comme je m'asseure que Vostre Excellence fera; laquelle se peult asseurer, dont je leur en ay asseuré souvent par mes lettres et leur en asseure de rechief qu'il ne tiendra à Son Altèze que les affaires n'aillent bien, et j'ay opinion qu'icelle sera secondée comme ung tel faict le requiert. Ce temps pendant il fault aussy que nous travaillions de nostre costé.

Depuis avoir commencé à escrire la présente, qui fust hier après midy, est vers le soir du mesme jour arrivé icy le roy de Navarre avecq monsieur le vicomte de Turrayne, et ont approuvé la paix, ayant quicté La Riolle et en lieu d'icelle accepté Figeacq et Montsegure, de sorte que il ne reste plus nulle doubte au faict de ladite paix. Là dessus Son Altèze a despesché ce jourdhuy ung gentilhomme nommé le sieur de Vetison vers le roy qui à présent est à Blois, y aiant auparavant envoyé monsieur de la Fin, pour retirer la résolution requise.

Nous avons icy depuis naguaires destroussé aulcuns paquetz d'Espaigne par le moyen du roy de Navarre, et en icelluy trouvé diverses lettres mesmes en cyfre, dont une partie j'ay déciffrée et en envoie à Vostre Excellence quelques-unes et quelques copies des aultres et les déciffremens qui vont icy joincts. J'en ay trouvé encoires une aultre vieille du cardinal de Grandvelle, qui fust troussée la dernière fois que nous estions icy à Coutras, et l'ay retrouvée en ma chambre, dont l'orriginaire est envoyée au roy et la copie va icy joincte.

Les nouvelles qu'avons apprises par lesdicts paquets, Vostre Excellence en verra une partie par lesdictes

joinctes, et l'autre est selon que les apparences que je voys il est plus vraisemblable que Don Anthonio soit mort que vif. Le Turcq se prépare contre la chrestienté l'année qui vient. La royne d'Espagne est trespassee ¹⁾. Le ducq de Bragance pourchasse par le moyen du pape de marier sa fille avecq le roy d'Espagne; au contraire il y en a qui practiquent, ou plustost en font semblant, faire le mariage avec la royne d'Angleterre, qui est ung beau stratagème du quatriesme de l'Enéyde. En Allemaigne le ducq Ericq a obtenu en gaigne des deniers prestés au roy d'Espagne, la ville de Tortona en Italie; luy est à Venise. L'impératrice doit aller en Espagne. Le ²⁾ roy d'Espagne a promis sa seconde fille au ducq de Savoye, mais estant encoires en doute de son inclination et voulant, comme il se persuade, tenir Monsieur en espérance, cherche de dilays par grands et subtilz artifices quy seroient trop longs à escrire et ne convient pas par une infinité de raisons. Quoiqu'il en soit, le roy d'Espagne jamais ne la donnera à Monsieur en façon quelconque; il y est délibéré. Aussi Monsieur n'y pense aulcunement, j'en suis bien assuré, mesmes n'en a oncques esté traicté, quoyque l'on aie dit, saulf que depuis quatre ans quelque propos en fust jetté. Mais j'espère quelque jour parler plus particulièrement Vostre Excellence de cecy et de beaucoup d'autres choses qui ne sont à escrire; seulement je la supplie tout faire que nous puissions bientost retourner; ce qui se fera lorsque messieurs les estatz nous auront envoié la commission que nous attendons de ratifier le tout et prendre le serment de Son Altèze.

1) Les mots *la royne* etc., sont oubliés dans le *Ms. Anjou*.

2) Le passage qui commence ici jusqu'à *escripre* a été publié par Groen van Prinsterer l.l.

Suivant le contenu de mes dernières j'attens mes collègues, les aultres ambassadeurs, qui estoient demeurés à Tours, de heure en heure, car il y a déjà dix ou douze jours qu'ilz sont partis de Tours pour venir pardeçà. Je pense qu'aujourd'hui ilz seront icy ou pour le plus tard demain, et je m'asseure qu'ilz s'y ennuyent bientôt s'il y fault demeurer encoires longtemps. Qui est l'endroit où après avoir présenté mes très humbles recommandations aux bonnes graces de Vostre Excellence, je prieray Dieu de vous conserver, Monseigneur, soubz sa sainte protection en toute félicité. Escript à Courtras ce xvii^e de décembre 1580.

De Vostre Excellence.

Très humble et très obéissant serviteur,
P^r. de Marnix.

A Son Excellence.

Post Data.

Monseigneur. Depuis ceste escripte comme ce porteur a esté retardé, j'ay esté près de Son Altèze laquelle m'a dict avoir eu nouvelles du roy qu'il n'attendoit que la venue du maréchal de Cossé pour accorder ce qu'il avoit promis. Nous pensons que le maréchal de Cossé sera déjà arrivé en court, de façon que nous espérons que bientôt nous serons esclairciz du tout, et j'en ay bonne espérance. Son Altèze m'a aussy assuré que le nombre des chevaulx de Fervacques, sans doute, arrivera à quinze cents, sans le secours du roy, dont il a bon espoir. Au reste comme le roy de Navarre est délibéré, quand le principal sera prest, d'accompagner Monseigneur, et qu'il sera besoing qu'on luy face honneur, je serois d'avis et mesmes trouverois fort nécessaire que Vostre Excellence remonstrasse à messieurs les estatx que lorsque

Monsieur marchera, les estatz le prient qu'il luy donne l'estat de général en son absence. Je scay que ce sera une chose bien agréable à tous deux et aussy la raison le veult, oultre ce que Vostre Excellence scait que par là sera donné contentement et assurance aux ungs et aux aultres et toutes deffiances ostées, mais il faudroit quant et quant escrire au roy de Navarre; je scay qu'il le prendra de fort bonne part. Je supplie Vostre Excellence de s'en souvenir. Et sur ce en réitérant mes très humbles recommandations à icelle, je prie Dieu qu'il lui donne très heureuse vie. Ce xvii^e de décembre bien tard en la nuict, audit lieu, 1580. ¹⁾

De Vostre Excellence,

Très humble serviteur comme toujours,
P^s. de Marnix.

A Son Excellence.

Cop. é. A. C. Y. Reg. Dép. France, t. II, f^o 108.

A. R. H. Ms. Anjou, t. I, p. 343.

Une partie publiée par Groen van Prinsterer, Archives de la maison d'Orange, t. VII, p. 461 et A. Lacroix, Oeuvres de Ph. de Marnix de Sainte Aldegonde. Correspondance et Mélanges, p. 306.

1) Quiconque a lu notre lettre avec attention, sera sans doute convaincu que ce qui imposa à Marnix la nécessité de la mettre en chiffre, c'est qu'il y est traité de la combinaison des opérations de guerre entre les alliés de la France et des Pays-Bas, dans le but de délivrer Cambrai. C'est là aussi ce qui rend cette lettre intéressante, plus que les nouvelles des difficultés surmontées à l'occasion de la conclusion de la paix.

Feu M. Kervyn de Lettenhove cependant y a trouvé un point d'un intérêt bien plus grand. Selon lui, Marnix y a donné le conseil au prince d'Orange de faire promettre l'Artois au roi de

France, comme prix de son secours. Et comme si ce n'était pas assez, il dit que, dans une autre lettre, les états généraux ont déclaré vouloir se conformer à cet avis et remettre l'Artois à la France.

Nous ne croyons pas manquer au respect dû à la mémoire de l'éminent historien catholique dont nous avons, dans ce livre, tant de fois dû combattre les opinions, si nous nous occupons ici un moment de ce qu'il a mis en avant à ce sujet, surtout puisqu'il ne s'exprime pas comme émettant une supposition, mais bien comme si c'était un fait avéré, démontré comme tel par les documents cités.

En commentant le traité de Fleix, M. Kervyn a fait usage des lettres de Marnix du 17 décembre, ou plutôt de la seule lettre au prince d'Orange. Car il n'a pas remarqué que la lettre qu'il cite comme publiée par Groen van Prinsterer est la même pièce que la dépêche chiffrée dont il parle après, comme si c'était une autre lettre, encore inédite, découverte dans les archives du royaume à la Haye. Evidemment M. Kervyn n'avait pas fait attention au fait que Groen van Prinsterer n'en avait publié qu'une partie. Quant à celle aux états (notre numéro précédent), il n'en a fait nulle mention. Apparemment il croyait avoir affaire à deux lettres au prince d'Orange, dont une secrète. Cela apparaît de la manière dont il s'exprime ensuite après avoir parlé du traité de Fleix. (*Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 592).

„Il est un autre point plus grave, plus secret, que Marnix n'indique que dans une dépêche chiffrée. Henri III et ses conseillers jugent que l'affection fraternelle ne suffit pas pour justifier les sacrifices qu'on leur demande. Un avis qui nous a été conservé (peut-être de la main de Bellièvre), porte que si le roi se mêle de l'affaire, il doit mettre dans le traité quelque espérance pour lui. Ce serait le moyen de faire taire les plaintes des mauvais conseillers et d'entraîner la noblesse dans la guerre des Pays-Bas.” (Ici est cité *Bibl. Nat. de Paris*, ce qui apparemment désigne la lettre de Bellièvre citée dans la note précédente.) „Plus tard on pourrait recueillir la succession du duc d'Alençon; mais dès ce moment il faudrait un gage. Il y a une part immédiate et directe à revendiquer dans le démembrement des Pays-Bas, c'est l'Artois. A ces conditions le roi de France joindra dix compagnies d'hommes d'armes aux troupes du duc d'Alençon.” (Ici est cité *Arch. de la Haye* [17 décembre 1580], ce qui désigne évidemment notre

lettre qui est la seule pièce de cette date dans ce dépôt où il soit question des dix compagnies d'hommes d'armes [voyez p. 601] et d'une attaque de l'Artois [voyez p. 602].) „Une lettre de Marnix écrite le 17 décembre „bien tard en la nuit" annonce que Henri III n'attend que le maréchal de Cossé pour exécuter tout ce qu'il a promis." (Ici est cité *Arch. de la Haye* en désignation de notre postscriptum, quoique les expressions de l'auteur fassent penser qu'il s'agit d'une autre lettre. Nous savons bien que cela est une futilité, mais on conviendra que cette manière de citer rend le contrôle très difficile, et à l'effet de faire croire le lecteur, qui ne saurait lui-même appliquer le contrôle, qu'il y a une multitude de preuves, dont il ne cite que quelques-unes.)

Si on analyse cette dissertation, on n'y saurait trouver autre chose que ceci: Le roi et Bellièvre sont d'avis qu'il faut mettre dans le traité entre le duc et les états quelque promesse qui satisfait les adversaires du duc et attirerait la noblesse dans la guerre. Il faut aussi au roi un gage qu'il n'y perdra rien. C'est à cela que peut servir l'Artois. Si les états promettent de le lui céder, le roi renforcera de ses gens d'armes les troupes de son frère. Cela est mandé au prince d'Orange par Marnix dans la dépêche chiffrée, où il ajoute que le roi n'attend que l'arrivée du maréchal de Cossé pour exécuter sa part dans l'accord. A l'appui de ce qui est dit de l'idée du roi et de Bellièvre, est citée la lettre ou le mémoire de Bellièvre. Ce qui est dit de l'Artois paraît être fondé sur la lettre de Marnix, ce qui est évidemment le cas dans la mention du secours promis à cette condition.

Si quelqu'un doute que nous n'ayons pas bien expliqué les paroles de l'auteur, celui-ci nous servira lui-même comme témoin. Quelques pages plus bas (l.l. p. 598) il dit: „et dans une dépêche à leurs députés ils" (les états généraux) „s'engagèrent à se conformer à l'avis renfermé dans la lettre chiffrée de Marnix, c'est-à-dire à commencer l'affranchissement des Pays-Bas en remettant l'Artois à la France." On ne saurait s'exprimer plus clairement.

Et c'est bien dans la lettre de Marnix et non dans la lettre des états à leurs députés que M. Kervyn a cru trouver la mention de ce dessein, car dans la lettre des états citée, celle du 20 janvier, lettre que nous publierons plus bas, on ne trouve que l'assurance que les états agiront envers les chefs français en conformité des avis de Marnix que le prince d'Orange leur a transmis.

A présent, que nous avons vu tout ce que M. Kervyn a cru devoir tirer de notre lettre, qu'on la relise. Qu'est ce qu'on y trouvera de ce dessein sur l'Artois? Absolument rien. On y lira à la vérité que la cavalerie du duc ne montant tout au plus qu'à quinze cents chevaux, on espère obtenir du roi qu'il y joigne dix compagnies d'hommes d'armes (p. 601). On y trouvera aussi (p. 602) que Marnix espère que le prince pourra porter un secours efficace aux opérations de l'ervacques, s'il rassemble toute sa cavalerie; de même si les ennemis se mettent en garde contre les français, on aura peut-être moyen d'attaquer l'Artois, apparemment dans le but de faire une diversion. N'étant pas sur les lieux, Marnix recommande cela aux soins du prince comme une chose dont „dépend presque le tout,” c'est-à-dire l'issue de l'expédition pour débloquer Cambrai, le seul point, à vrai dire, dont il s'agit ici, tout le reste étant une chimère.

Pour quiconque ne connaît pas la manière dont M. Kervyn a l'habitude de traiter ses sources, il ne sera guère explicable comment un historien de sa valeur ait pu agir comme il a fait. Car il est indubitable qu'il a été de pleine bonne foi et qu'il a cru véritablement avoir découvert un secret et en même temps un nouveau forfait du prince d'Orange et de Marnix. Mais pour celui qui est familier avec sa manière de raisonner, tout s'explique.

M. Kervyn avait le don de la combinaison au plus haut degré; aussitôt qu'il lisait dans un document un passage qui lui donnait à réfléchir, il le mettait en rapport avec d'autres passages qu'il avait notés. Ainsi les suppositions lui surgissaient d'elles-mêmes, il les combinait entre elles, échafaudait les unes sur les autres et en faisait tout un bâtiment, composé de matériaux de toute sorte qu'il pouvait tous nommer, mais de structure très légère et ordinairement sans autre fondement qu'un seul passage, souvent un seul mot, isolé de son entourage, détourné de sa propre et naturelle signification et affublé d'une signification controuvée par l'auteur. Car ce qui est significatif dans cette méthode, c'est que le tout sert à prouver que l'opinion de l'auteur sur un personnage ou une situation quelconque est la bonne et que, dès le commencement de son travail, l'auteur a des opinions préconçues, qu'il s'efforcera de prouver dans la suite. Ici on discerne parfaitement le cours de sa pensée.

Que le roi de France ait voulu prêter son secours gratuitement, cela lui paraissait incroyable. De plus, Bellièvre avait dit qu'il

fallait „mettre quelque espérance pour lire” dans le traité. Pour cela la succession du duc d'Anjou ne suffit pas, il faut quelque chose de plus réel, une province. Et quelle province plus à la main que l'Artois! Nous ne saurions dire si cette mention de l'Artois vient de la lettre de Bellièvre ou si c'est seulement la lettre de Marnix qui en a suggéré l'idée à l'auteur. Mais quoiqu'il en soit, Marnix a écrit une dépêche secrète au prince d'Orange; s'il a fait cela, aussitôt à l'idée de M. Kervyn se présente quelque chose de criminel. Or, dans cette dépêche il parle d'un secours de troupes royales et il parle d'une attaque de l'Artois. Que faut-il plus pour compléter la combinaison! Surtout si Marnix prie le prince d'Orange d'avoir grand soin de l'exécution, disant que de ceci dépend „presque le tout”, et que les états généraux lui assurent plus tard qu'ils agiront selon son avis, au moment qu'ils parleront au roi de France en termes très soumis.

Naturellement, si M. Kervyn avait lu la lettre de Marnix en entier, comme aussi celle des états, il ne serait jamais parvenu à une telle combinaison, mais il est évident qu'il a écrit d'après des extraits et des notices, qui peut-être lui ont été fournies quelquefois par les personnes qui lui prêtaient leur collaboration dans ses recherches étendues dans tant de bibliothèques et dépôts d'archives. Ceci est prouvé clairement par la manière dont il cite trois fois la même lettre, chaque fois comme si c'était une autre pièce; erreur qu'il commet souvent et qui s'explique bien ainsi, mais ne s'excuse pas. Car plus un auteur est placé haut dans l'opinion, plus il se doit imposer à lui-même le contrôle auquel ses admirateurs ne penseront pas. C'est en cela que M. Kervyn a péché plus qu'en toute autre matière. C'est cela aussi qui nous a forcés à relever ses erreurs, quoiqu'il nous en coûte de ne pas agir selon la maxime *De mortuis nil nisi bene*, envers un auteur qui a rendu de si grands services à l'histoire des Pays-Bas.